



SPP et PATS
SDIS du RHONE

Monsieur le directeur
du SDIS du Rhône
17 rue Rabelais
69421 Lyon cedex 03

Lyon, le 13 mars 2012

Objet : réunion d'information

Monsieur le directeur,

Nous vous demandons l'autorisation d'organiser une réunion d'information dans le casernement de Villeurbanne le :

27 mars 2012 de 9h30 à 12h

Cette réunion est ouverte à tous les SPP concernés par les conséquences du jugement rendu par le tribunal administratif de Lyon le 29 février, relatif au temps de travail des logés.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, nous vous prions de croire, Monsieur le directeur, à l'expression de notre considération distinguée.

Le secrétaire général

Gilbert LEBRUN

Pièce jointe : Affiche diffusée dans les centres